



MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE
AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE (JICA)



PCN-CI

**Projet de Développement des Ressources Humaines pour le Renforcement
de l'Administration Locale dans les Zones Centre et Nord
de la Côte d'Ivoire Phase 2**



MODEL

2023

Modèle de Développement Local Inclusif



Guide Stratégique

Stratégie de Vulgarisation du MODEL à l'Echelle Nationale

Equipe du Projet PCN-CI 2

SOMMAIRE

FIGURES ET ILLUSTRATIONS	ii
TABLEAUX	ii
1. Contexte	1
2. Contenu du MODEL I à promouvoir.....	1
2.1. Méthodes du MODEL I.....	1
2.2. Manuels élaborés à l'issue des phases 1 et 2 du PCN-CI.....	3
2.3. Domaines de compétence pour l'applicabilité du MODEL I.....	4
3. Scénario de vulgarisation du MODEL I.....	5
4. Méthodologie de vulgarisation du MODEL I.....	7
4.1. Etape 1 : Consolidation et institutionnalisation du MODEL I.....	7
4.2. Etape 2 : Formations	8
4.3. Etape 3 : Suivi continu de l'utilisation du MODEL I.....	9
4.4. Promotion	10
5. Collectivités Territoriales cibles.....	10
6. Rôles et responsabilités des parties prenantes dans la vulgarisation du MODEL I	10
6.1. Identification des parties prenantes pour la vulgarisation du MODEL I.....	10
6.1. Acteurs opérationnels de la stratégie de vulgarisation du MODEL I.....	11

FIGURES ET ILLUSTRATIONS

Figure 1: Méthodes du MODEL	2
Figure 2: Scénario de vulgarisation du MODEL	5
Figure 3: Structure du comité de suivi au niveau régional	5
Figure 4: Démarche méthodologique pour la vulgarisation du MODEL	7

TABLEAUX

Tableau 1: Manuels et Guides élaborés pour le renforcement de capacité des ACT	3
Tableau 2: Domaines de compétence favorables au MODEL	4
Tableau 3: Matrice d'analyse des parties prenantes	11
Tableau 4: Acteurs opérationnels pour la vulgarisation du MODEL	12

1. Contexte

Le projet PCN-CI vise à renforcer les capacités des agents des collectivités territoriales afin qu'ils puissent fournir des services de base aux communautés locales. Dans le cadre de la décentralisation, les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans le développement local. L'objectif est de promouvoir un développement harmonieux et équitable tout en réduisant les disparités sociales. Il est également important de favoriser l'inclusion sociale, car le développement durable passe par une appropriation de ce concept par les communautés locales.

Cependant, les collectivités territoriales sont confrontées à d'énormes défis dans l'exercice de leurs fonctions. Alors que les besoins en matière de développement augmentent, les ressources disponibles ne parviennent pas à suivre cette croissance. De plus, les communautés locales se sentent exclues du processus de développement et expriment une insatisfaction constante à cet effet. Cette situation entraîne une rupture de confiance entre les communautés locales et leurs collectivités territoriales respectives. Comment donc satisfaire les communautés locales tout en adaptant leurs besoins aux ressources disponibles ? Comment instaurer une bonne gouvernance dans le processus de développement local ? Pour répondre à ces préoccupations, le projet PCN-CI a développé le Modèle de Développement Local Inclusif (MODELI) basé sur les principes de transparence, d'objectivité et de bonne gouvernance des infrastructures publiques.

Ce modèle repose sur une approche participative du développement local, impliquant les communautés à toutes les étapes du processus allant du diagnostic des besoins à la gestion des infrastructures en passant par leur réalisation. Plus concrètement, le MODELI repose sur trois grandes méthodes de développement d'infrastructure publique : la planification, la mise en œuvre des projets de construction et la gestion et la maintenance durable des infrastructures

L'expérimentation de ces méthodes dans les secteurs de l'éducation et de l'hydraulique, au cours des phases 1 et 2 du projet PCN-CI, respectivement dans les régions de Gbêkê et du Haut-Sassandra, a permis de consolider le modèle. Fort de ces expériences et des acquis de ces deux premières phases, le projet prévoit généraliser ce modèle à l'échelle nationale. Dès lors, il est essentiel de définir une stratégie efficace pour sa vulgarisation l'applicabilité.

2. Contenu du MODELI à promouvoir

2.1. Méthodes du MODELI

Le projet PCN-CI 2 représente une initiative stratégique visant à accroître les capacités des Collectivités Territoriales à fournir des services publics essentiels à leurs populations. Dans ce dessein, un modèle innovant de développement (MODELI) a été conçu pour encadrer les efforts de ces collectivités. Ce modèle repose sur un ensemble de méthodes de développement d'infrastructures publiques soigneusement élaborés au sein du projet, visant à optimiser la prestation de services et à assurer le bien-être des communautés locales (Voir figure 1). Il s'agit de :

- la méthode de planification ;
- la méthode de mise en œuvre des projets de construction ;

- la méthode de gestion et de maintenance durable des infrastructures.

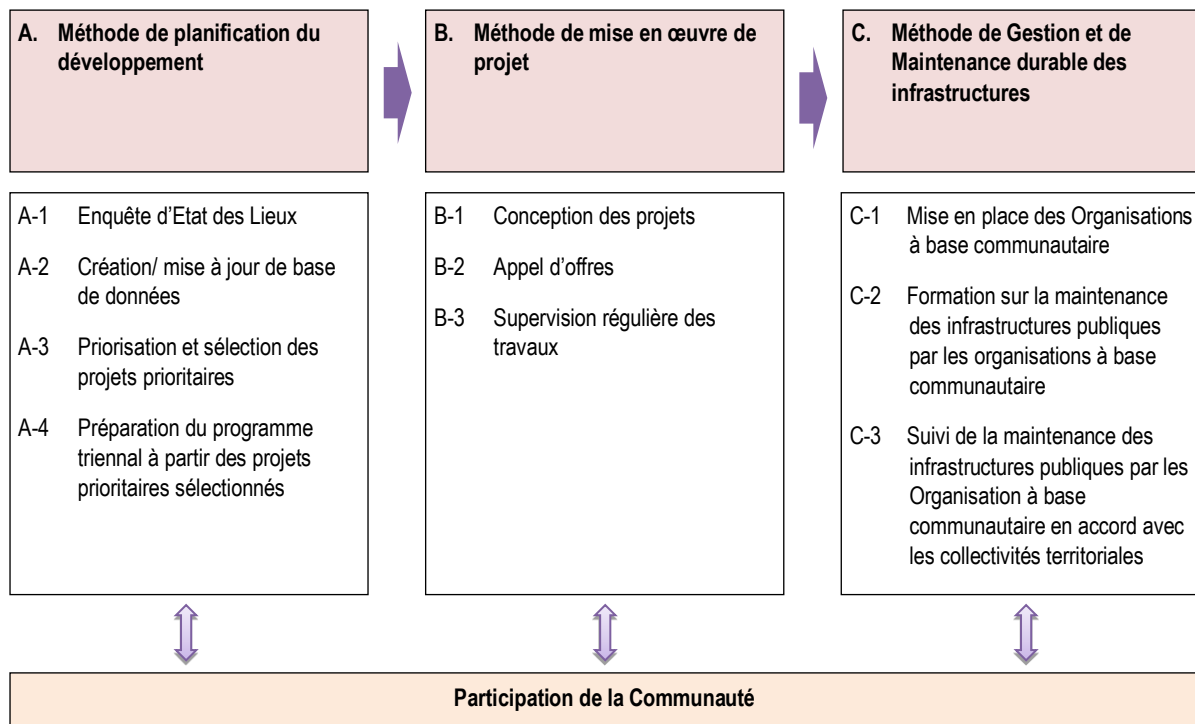


Figure 1: Méthodes du MODELI

Au cœur de ce modèle ci-dessus, réside une compréhension profonde de la dynamique des collectivités territoriales et de leur rôle vital dans le tissu social. Trois phases majeures ont été identifiées pour guider les activités de développement des Collectivités Territoriales et les doter d'outils nécessaires pour relever les défis complexes qui se présentent à elles :

- **La méthode de planification du Développement** : Cette phase préliminaire englobe l'identification méticuleuse des besoins sectoriels spécifiques des communautés locales à travers la réalisation de l'enquête d'état des lieux. Les données collectées dans cette phase sont évaluées selon des critères nationaux afin d'identifier les besoins potentiels des communautés. Les besoins identifiés sont par la suite priorisés selon des critères de priorisation définis par la collectivité. Enfin les besoins prioritaires sont sélectionnés et intégrés dans le programme triennal. En somme, la planification du développement vise à cartographier les priorités en tenant compte des réalités économiques, sociales et environnementales locales. Cela permet d'établir une feuille de route claire pour la croissance et l'amélioration des conditions de vie des habitants.
- **Mise en Œuvre de Projets** : Une fois la planification élaborée, la mise en œuvre des projets constitue la prochaine étape. Cette phase englobe la concrétisation des plans établis allant de la conception des projets à la réalisation des appels d'offres et à la supervision régulière des travaux. Ces mécanismes spécifiques facilitent la coordination efficace des efforts, garantissant que les projets progressent de manière optimale.
- **Gestion et Maintenance** : Après la réalisation des projets, une étape cruciale est la gestion et la maintenance durables des infrastructures créées. Les méthodes adoptées dans cette

phase favorisent une approche participative où les communautés locales prennent en charge la gestion et la maintenance continue, assurant ainsi la durabilité et la pérennité des ouvrages.

En combinant ces trois méthodes majeures, le MODELI offre une approche holistique pour le renforcement des capacités des agents des Collectivités Territoriales. Il vise à assurer que ces entités locales jouent un rôle actif et fructueux dans la prestation de services publics à leurs citoyens, en mettant l'accent sur une planification stratégique, une mise en œuvre efficace des projets et une gestion pérenne. Grâce à ce modèle novateur, les Collectivités Territoriales sont positionnées pour devenir des moteurs de changement positif, contribuant ainsi au développement socio-économique durable de leurs zones de compétence respectives.

2.2. Manuels élaborés à l'issue des phases 1 et 2 du PCN-CI

Les différentes expériences capitalisées durant les phases 1 et 2 du PCN-CI ont été consignées dans des manuels afin de contribuer au renforcement de capacité des membres des collectivités territoriales. Ces différents outils sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Manuels et Guides élaborés pour le renforcement de capacité des ACT

Composantes	Intitulé des documents
Planification	Manuel de méthodologie d'enquête d'état des lieux
	Manuel de sélection des projets prioritaires à partir de MS Excel
	Manuel de cartographie assistée par le logiciel QGIS
	Manuel de programmation KoboToolbox
	Guide de planification des projets de développement
EPP	Manuel de gestion et de maintenance des infrastructures et équipements scolaires des écoles primaires publiques
	Guide de conduite de réunions communautaires dans un projet de construction d'école primaire publique
	Catalogue des normes et standards des infrastructures et mobiliers scolaires des écoles primaires publiques
	Guide synthétique d'élaboration des dossiers de consultation des entreprises et de passation de marchés
	Manuel de gestion et de supervision des travaux d'infrastructures et des opérations de fourniture de mobiliers des écoles primaires publiques
	Guide des COGES pour la gestion participative de l'école
	Manuel 1 : Mise en place ou renouvellement démocratique des organes des comités de gestion des établissements scolaires publics (COGES)
	Manuel 2 : Techniques de Gestion Participative de l'Ecole par les Comités de Gestion des Etablissements Scolaires publics
	Manuel 3 : Mise en place et fonctionnement des unions des COGES
HV	Document d'orientation pour le renforcement des Capacités des Collectivités Territoriales en Hydraulique rurale
	Guide pratique des Comités de Gestion des Points d'Eau
	Manuel de formation théorique des agents des collectivités territoriales pour une gestion durable des pompes à motricité humaine
	Manuel de formation pratique des agents des collectivités territoriales pour une gestion durable des pompes à motricité humaine

Ces manuels de formation jouent un rôle crucial dans le renforcement de capacité des ACT sur les différentes méthodes du modèle dans le domaine des HV et EPP. Ils permettent de normaliser la connaissance sur le modèle. De ce fait, ils rassemblent les principes, les meilleures pratiques, et les méthodologies du modèle en un seul document, ce qui garantit que tous les apprenants ont accès aux mêmes informations de base. Ces documents ont été élaborés dans l’optique d’une formation continue. Ils servent de référence pour les apprenants. Ils peuvent revenir aux documents à tout moment pour rafraîchir leurs connaissances et résoudre des problèmes liés à la mise en œuvre de projet dans le domaine des HV et des EPP.

2.3. Domaines de compétence pour l’applicabilité du MODEL I

L’applicabilité du MODEL I élaboré dans le cadre du projet PCN-CI 2, aux autres domaines de compétence transférés aux collectivités territoriales revêt une importance stratégique pour la vulgarisation du modèle. Dans les phases de consolidation et d’expérimentation du modèle deux domaines ont été ciblés. Il s’agit de l’éducation et de l’hydraulique. Cependant la particularité du modèle permet d’envisager son application potentielle à d’autres domaines de compétence des collectivités. Les domaines de compétence transférés représentent des secteurs clés où les collectivités territoriales ont la responsabilité de fournir des services publics essentiels à leurs citoyens. Les résultats préliminaires d’une étude réalisée dans ce sens a permis d’identifier les secteurs favorables au MODEL I. Le tableau 1 ci-dessous présente une synthèse de ces domaines de compétence :

Tableau 2: Domaines de compétence favorables au MODEL I

Secteurs	Composante	Méthodes du MODEL I			Secteurs à inclure dans le MODEL I
		Planification	Mise en œuvre de projet	Gestion et maintenance des infrastructures	
Les voies de communication et les réseaux divers		1	1	1	✓✓
La santé, l’hygiène publique et la qualité		1	1	1	✓✓
L’enseignement, la recherche scientifique et la formation professionnelle et technique		1	1	1	✓✓
Agriculture et développement rural		1	1	1	✓✓
La promotion du développement économique et de l’emploi		1	1	1	✓✓
L’hydraulique, l’assainissement et l’électrification	Hydraulique	1	1	1	✓✓

Les méthodes de planification, de mise en œuvre et de gestion s’adaptent harmonieusement à la prestation de services publics dans ces divers secteurs, garantissant ainsi une amélioration durable de la qualité de vie des citoyens au niveau local. Toutefois, la poursuite des échanges avec les Ministères techniques des autres domaines de compétence permettra d’avoir une clarification quant au rôle que doivent jouer les collectivités. Ces échanges permettront, par ailleurs de peaufiner les résultats de cet axe.

3. Scénario de vulgarisation du MODEL I

Dans le contexte de la troisième phase du projet, la vulgarisation du MODEL I repose largement sur la création d'un scénario de vulgarisation bien conçu. Un bon scénario de vulgarisation joue un rôle essentiel dans la diffusion des principes, des objectifs et des méthodes du MODEL I. Conscient de cet enjeu majeur, la quatrième session du groupe de travailler pour la promotion du MODEL I s'est accentuée essentiellement sur la définition d'un scénario de vulgarisation du MODEL I. La figure 1 ci-dessous présente le scénario adopté à l'issue de cette séance de travail.

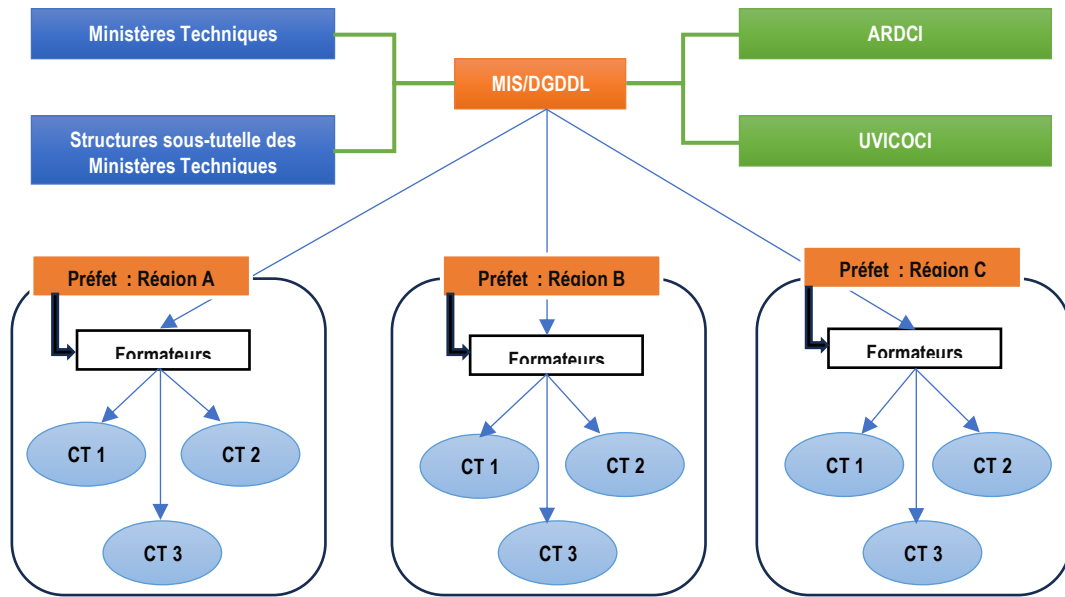


Figure 2: Scénario de vulgarisation du MODEL I

Le scénario ci-dessus présente un cadre de promotion et le suivi de l'application des méthodes du MODEL I au niveau régional. Ce scénario joue un rôle central dans l'application efficace des stratégies de développement. Ici, la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL) en collaboration avec les Ministères Techniques, les structures sous-tutelle des Ministères techniques et les Faïtières des Collectivités Territoriales (ARDCI et UVICOCI), crée un comité de suivi au niveau régional. La structure du Comité de pilotage se présente comme suit :

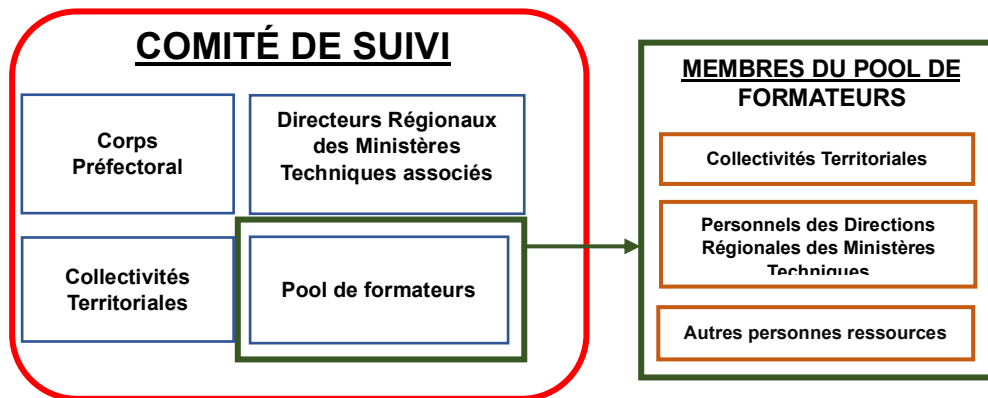


Figure 3: Structure du comité de suivi au niveau régional

Le Comité de suivi au niveau régional est constitué du corps préfectoral, des Directeurs Régionaux des Ministères Techniques associés, des représentants des collectivités territoriales et d'un pool de formateurs. Ce Comité est présidé par le Préfet de Région. Le pool de formateurs quant à lui sera composé des Agents des Collectivités Territoriales (ACT) sélectionnés sur la base de compétences requises à cet effet, des experts issus des Directions Régionales des Ministères Techniques et/ou des structures sous tutelle et d'autres personnes ressources qui peuvent apporter leurs expertises dans le renforcement de capacité des ACT. La DGDDL assurera également la formation des pools de formateurs au niveau régional. Ces derniers seront chargés à leur tour de former les Agents des Collectivités Territoriales (ACT) et de faire le suivi de l'application du modèle sous la supervision du Préfet de région.

La structure du comité de suivi en fait un acteur clé de la réussite du MODELI. Plusieurs arguments militent en faveur de la nécessité d'une collaboration et d'une coordination entre les ces différents acteurs.

a) L'alignement des efforts

La coordination entre les membres du comité de suivi garantit que tous les acteurs travaillent vers un objectif commun. Le MODELI repose sur une approche holistique qui intègre différents aspects du développement, tels que l'hydraulique, l'éducation, la santé, les voies de communication etc. En coordonnant leurs actions, les membres du comité peuvent s'assurer que ces différents secteurs convergent vers un objectif partagé.

b) La cohérence des politiques

Les membres du comité de suivi représentent diverses institutions et secteurs. La coordination assure la cohérence des politiques et des initiatives au niveau régional. Cela garantit que toutes les actions entreprises dans le cadre de l'application du MODELI sont alignées sur les objectifs et principes nationaux en matière de développement.

c) La participation des parties prenantes

Le MODELI repose sur l'implication active des parties prenantes locales, notamment les collectivités territoriales. Les points focaux des collectivités territoriales jouent un rôle clé dans cette participation au niveau du comité. La coordination entre tous les membres du comité facilite l'intégration des contributions et des préoccupations de ces parties prenantes, renforçant ainsi la légitimité du modèle.

d) L'apprentissage mutuel

La collaboration entre les membres du comité crée un environnement propice à l'apprentissage mutuel. Les Directeurs Régionaux des Ministères techniques peuvent partager leurs connaissances spécialisées et les standards nationaux, tandis que le pool de formateurs peut contribuer à renforcer les compétences des autres membres des collectivités territoriales. Cela favorise le développement professionnel et la capacité du comité à s'adapter aux défis en constante évolution.

e) La pérennité du modèle

En fin de compte, la coordination efficace et la collaboration entre les membres du comité de suivi renforcent la pérennité du MODEL I en contribuant à asseoir un cadre organique régional. En travaillant ensemble de manière cohérente et en s'assurant que toutes les parties prenantes sont impliquées, le comité est mieux armé pour surmonter les obstacles et maintenir le modèle sur le long terme.

4. Méthodologie de vulgarisation du MODEL I

La méthodologie de vulgarisation du MODEL I suivant le scénario de région se décline en trois grandes étapes indispensables représentées dans le graphique ci-dessous :

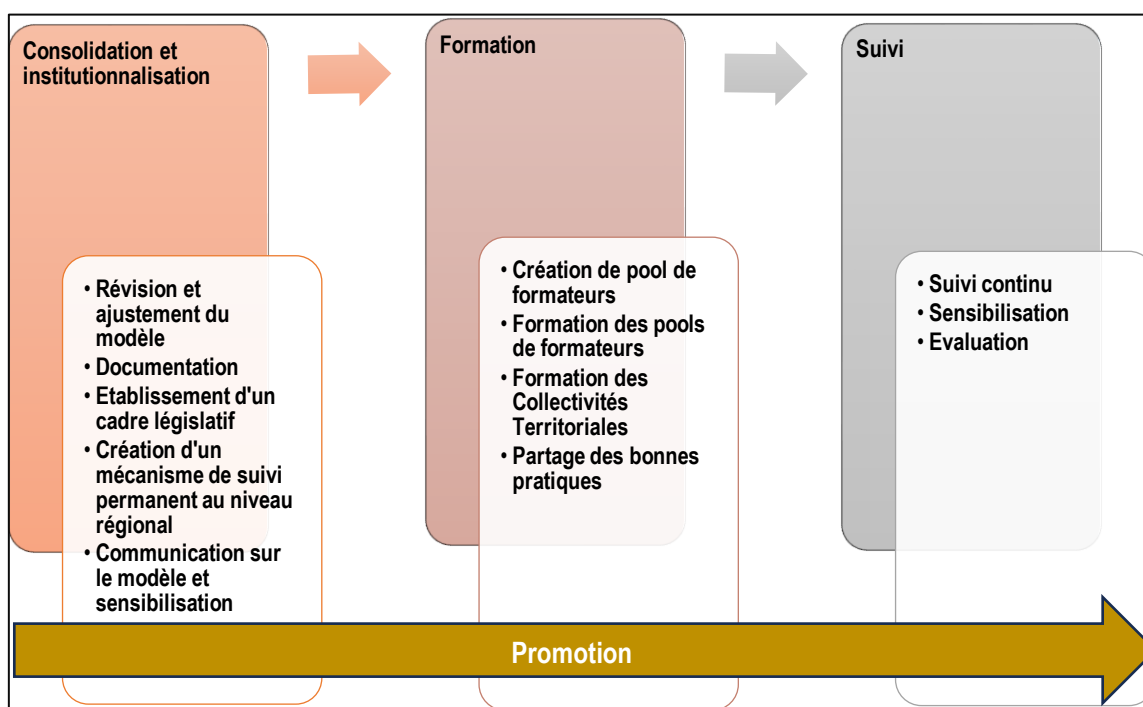


Figure 4: Démarche méthodologique pour la vulgarisation du MODEL I

4.1. Etape 1 : Consolidation et institutionnalisation du MODEL I

Le Modèle de Développement Local Inclusif (MODEL I) est bien plus qu'une simple approche de développement local. C'est un cadre complet qui vise à transformer les communautés locales en centres de prospérité, d'équité et de durabilité. Dans le processus de vulgarisation de ce modèle, se trouve une étape cruciale : la consolidation et l'institutionnalisation

La consolidation vise à ancrer solidement le MODEL I dans le tissu de la gouvernance locale à travers sa formulation concrète. Elle permet de s'assurer que le modèle ne dépend pas uniquement d'une initiative temporaire, de la volonté d'une catégorie d'acteurs clés ou d'un certain type de secteurs de développement mais qu'il devient une composante permanente de la planification globale et de la mise en œuvre du développement local. La consolidation du MODEL I permet d'optimiser son potentiel pour générer des impacts positifs durables sur le développement local. Les résultats obtenus

au cours de la phase initiale du modèle peuvent ainsi être étendus, approfondis et généralisés à travers les guides et manuels.

En institutionnalisant le MODEL, nous garantissons que les principes et les objectifs du modèle sont cohérents et stables au fil du temps. Cela évite les changements brusques qui pourraient compromettre la continuité des projets et des politiques locales. L'institutionnalisation du MODEL lui accorde une crédibilité aux yeux des parties prenantes locales, des partenaires extérieurs et du public en général. La stabilité et la pérennité renforcent la confiance dans le modèle. Cela implique généralement un engagement politique plus solide. Les autorités locales et régionales s'engagent à soutenir le modèle, ce qui renforce son ancrage dans la gouvernance. Se faisant, le MODEL peut être intégré plus efficacement avec d'autres politiques et programmes locaux, régionaux et nationaux. Cela permet de créer des synergies et de maximiser les avantages pour la région. Au-delà, elle favorise une planification à long terme, ce qui est essentiel pour aborder des défis complexes tels que le développement économique, la réduction de la pauvreté et la durabilité environnementale. L'application du MODEL ne doit pas dépendre d'un élu ou d'un groupe de fonctionnaires. En institutionnalisant le modèle, nous réduisons cette dépendance et assurons sa continuité indépendamment des changements de leadership ou des affectations des fonctionnaires.

La réalisation de cette étape repose sur la conduite de certaines actions :

- **Révision et ajustement du modèle** : Sur la base des conclusions des phases 1 et 2 du PCN-CI, le modèle doit être révisé et ajusté à tous les secteurs potentiels auxquels il est applicable.
- **Elaboration des documentations** : Il est crucial de documenter toutes les bonnes pratiques, les leçons apprises et les réussites du modèle durant les phases 1 et 2. Durant ces phases, le projet s'est focalisé sur le secteur de l'hydraulique et de l'éducation. Ainsi, les manuels et guides élaborés à cet effet sont spécifiques à ces secteurs. Pour la troisième phase, il s'agira de développer des manuels et guides généraux applicables à tous les secteurs. Cela facilite le partage des connaissances avec d'autres régions ou communautés pour la mise en œuvre.
- **Établissement d'un cadre législatif** : Pour institutionnaliser le modèle, il est nécessaire d'adopter un cadre législatif approprié au niveau national. Cela peut inclure l'approbation du modèle, l'élaboration de décrets et d'arrêtés ou des politiques qui soutiennent le MODEL.
- **Création de mécanismes de suivi permanents au niveau central** : Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation permanents pour mesurer les progrès et les impacts du modèle. A ce stade, la DGDDL à la formalisation et à la consolidation du groupe de travail pour la vulgarisation du MODEL. Cela permettra de s'assurer que le modèle continue de répondre aux besoins changeants de la région.
- **Communication et sensibilisation** : Il faudrait communiquer régulièrement sur les succès du modèle et sur son impact positif. La sensibilisation du public et des parties prenantes est essentielle pour maintenir un soutien continu.

4.2. Etape 2 : Formations

La DGDDL à travers le groupe de travail joue un rôle essentiel en formant un pool de formateurs compétents au niveau régional. Ces formateurs sont chargés de diffuser les méthodes du MODEL et d'assurer leur mise en œuvre cohérente à travers tout le pays. Ce processus part des points suivants :

- **Identification des Formateurs** : La DGDDL sélectionne des experts qualifiés dans divers domaines de compétence identifiés pour la promotion du modèle pour constituer le pool de formateurs. Le pool de formateurs sera composé d'ACT qualifiés, d'experts des Directions Régionales des Ministères Techniques appartenant aux domaines d'application du MODEL I et d'autres personnes ressources comme les Artisans réparateurs. Ces experts seront formés aux différentes méthodes du MODEL I et à leur application pratique.
- **Formation des pools de formateurs par la DGDDL en collaboration avec les Ministères Techniques et les Fautières** : La DGDDL à travers les Sous-groupes « Etude et Planification », « Infrastructures » et « Participation communautaire », assure une formation continue et un renforcement des capacités des formateurs régionaux. Cela garantit que ces formateurs sont toujours au fait des dernières évolutions dans le domaine du développement et des méthodes MODEL I.
- **Formations des Collectivités Territoriales par le Pool de Formateurs Formés** : Une fois que le pool de formateurs régionaux est constitué et formé par la DGDDL, ces formateurs régionaux déploient leurs compétences au niveau local, en se concentrant sur les Collectivités Territoriales. Ils organiseront des sessions de formation pour les membres des CT. Ces formations couvriront les bases des méthodes du MODEL I ainsi que leur adaptation aux besoins spécifiques de chaque Collectivité Territoriale.
- **Partage de Bonnes Pratiques** : Les formateurs partagent des exemples concrets de la manière dont les méthodes du MODEL I ont été mises en œuvre avec succès dans les régions de Gbéké et du Haut-Sassandra. Cela permettra d'inspirer les CT et de renforcer leur confiance dans le modèle.

4.3. Etape 3 : Suivi continu de l'utilisation du MODEL I

Le suivi continu de l'utilisation des méthodes du MODEL I est essentiel pour s'assurer de leur efficacité. Sous la direction du Préfet de Région, les comités de suivi sont composés de représentants des Directions régionales des Ministères Techniques impliqués et du Corps Préfectoral. Ils sont responsables du suivi de la mise en œuvre des méthodes du MODEL I dans la région.

Les Préfets assurent le suivi de la mise en œuvre des méthodes du MODEL I dans leur région. Ils collaborent avec les collectivités territoriales pour s'assurer que les principes de participation communautaire et de transparence sont respectés dans les projets de développement. Ils évaluent également les résultats obtenus grâce au MODEL I et identifient les domaines nécessitant des ajustements.

Les comités de suivi organisent également des sessions bilan, des ateliers de sensibilisation et de promotion des méthodes du MODEL I au sein de la région. Cela maintient l'engagement des parties prenantes et renforce leur compréhension et l'enracinement du modèle dans la culture de développement au niveau local. Par ailleurs, les comités de suivi évaluent régulièrement l'efficacité des méthodes MODEL I dans leur région. Si nécessaire, ils proposent des ajustements pour s'adapter aux besoins changeants et aux défis rencontrés.

L'ensemble de ce processus, de la promotion continue à la formation et au suivi par les Préfets et les comités de suivi, assure une mise en œuvre cohérente et efficace des méthodes MODEL I à l'échelle

nationale. Cette approche holistique favorise la coordination, l'efficacité et la durabilité du modèle de développement, tout en renforçant la gouvernance locale et la participation des parties prenantes.

4.4. Promotion

La promotion joue un rôle essentiel en tant que composante transversale tout au long du processus de vulgarisation du MODEL. Cette dimension transversale revêt une importance cruciale pour garantir que le modèle atteigne son plein potentiel et produise des résultats significatifs. La promotion commence par la sensibilisation des parties prenantes à l'importance MODEL. Cela implique de communiquer efficacement sur les objectifs, les avantages et les principes du modèle. La mobilisation des acteurs locaux, y compris les citoyens, les autorités locales et les organisations de la société civile, est un élément clé de cette étape.

La promotion favorise la participation active des parties prenantes tout au long du processus. Cela inclut l'engagement des citoyens dans la planification, la prise de décision et la mise en œuvre des projets. La promotion de la participation encourage également une meilleure appropriation du modèle par la communauté locale. Cela implique donc une communication continue et transparente sur les progrès réalisés, les défis rencontrés et les résultats obtenus. Cette stratégie renforce la confiance des parties prenantes et maintient leur intérêt pour le MODEL. La promotion peut également inclure le plaidoyer en faveur de politiques locales, régionales ou nationales qui soutiennent le MODEL. Cela peut nécessiter l'engagement avec les décideurs politiques et la présentation d'arguments solides en faveur du modèle.

5. Collectivités Territoriales cibles

Dans le cadre de l'expérimentation et de la consolidation du modèle, deux régions ont été ciblées (Gbêkê et Haut-Sassandra). Ces deux régions renferment certaines caractéristiques similaires. Les collectivités territoriales dans ces deux zones comportent un grand nombre de villages. Dans le Haut-Sassandra, en plus des villages on retrouve aussi d'autres entités rurales telles que les campements. Ces zones présentent de défis de développement similaires en matière d'éducation et d'accès à l'eau potable. Ces différents éléments ont permis de consolider le modèle en tenant compte de ces particularités.

Pour la promotion du modèle à l'échelle nationale, toutes les collectivités territoriales des différentes régions du pays sont ciblées. Il existe la possibilité d'appliquer MODEL aux petites communes du District Autonome d'Abidjan, qui présentent des caractéristiques similaires aux communes des régions. MODEL ciblera de telles communes même dans le District Autonome d'Abidjan si cela est applicable.

6. Rôles et responsabilités des parties prenantes dans la vulgarisation du MODEL

6.1. Identification des parties prenantes pour la vulgarisation du MODEL

La vulgarisation réussie du MODEL à l'échelle nationale repose sur l'engagement et la coopération efficace de diverses parties prenantes. Chacune de ces parties prenantes joue un rôle spécifique dans

la diffusion, l'adoption et la mise en œuvre du modèle. Le tableau ci-dessous dresse une liste des parties prenantes impliquées dans la vulgarisation :

Tableau 3: Matrice d'analyse des parties prenantes

Echelles	Parties prenantes	Intérêts	Influence	Rôles
Macro	Gouvernement	Élevé	Forte	Approbation des politiques, Allocation de ressources, Appui technique et supervision
	MIS/DGDDL	Élevé	Forte	Promotion, Coordination, Suivi et Appui
	Ministères techniques impliqués	Élevé	Forte	Appui technique
	UVICOCI, ARDCI	Élevé	Moyenne	Appui à la promotion, Sensibilisation et partage de bonnes pratiques
	Structures sous tutelle des Ministères Techniques	Moyen	Moyenne	Appui technique
Méso	Préfets et Sous-Préfets	Élevé	Forte	Coordination au niveau régional, Appui et Suivi des activités dans leurs territoires
	Comité de Pilotage	Très élevé	Forte	Formation, Promotion, Suivi et Appui aux ACT
	Directions régionales des Ministères techniques impliqués	Élevé	Moyenne	Appui technique, Suivi des projets dans leurs domaines d'expertise
	Médias	Moyen	Moyenne	Sensibilisation du public, Diffusion d'informations sur le projet
	OSC, ONG	Élevé	Moyenne	Conseils, Contributions, Soutien communautaire, Veille à la transparence et à l'implication des communautés
Micro	Collectivités territoriales	Très élevé	Forte	Collecte de données, Planification, Gestion et Maintenance des infrastructures
	Communautés locales	Très élevé	Moyenne	Participation active à la prise de décisions, Gestion et Maintenance des infrastructures

Chaque acteur de cette matrice joue un rôle unique et complémentaire pour garantir que le modèle soit compris, adopté et mis en œuvre de manière effective, contribuant ainsi au développement durable et équilibré du pays.

6.1. Acteurs opérationnels de la stratégie de vulgarisation du MODEL I

Les acteurs opérationnels jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre concrète et la réussite de la stratégie de vulgarisation d'un modèle de développement à l'échelle nationale. Leur engagement et leur action directe sont essentiels pour traduire la vision en résultats tangibles. Le tableau ci-dessous fait une catégorisation de ces acteurs opérationnels selon leurs rôles et responsabilités dans la stratégie de vulgarisation du MODEL I à l'échelle nationale :

Tableau 4: Acteurs opérationnels pour la vulgarisation du MODEL I

Etapas	Activités	Acteurs	Rôles	Source de financement
Consolidation et institutionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de décret instituant le MODEL I - Elaboration des manuels généraux du MODEL I - Elaboration de brochures et flyers du MODEL I - Campagne de sensibilisation et de promotion du MODEL I dans toutes les régions du pays 	<ul style="list-style-type: none"> - DGDDL (Lead) - Ministères Techniques - Fatières des Collectivités territoriales (ARDCI et UVICOCI) - JET 	<p>- La DGDDL, avec l'appui des Ministères techniques, des fatières des collectivités et de la JET, élabore des stratégies de promotion du MODEL I à l'échelle nationale. En tant que tutelle des collectivités territoriales, elle se charge élaborer un texte de loi instituant le MODEL I.</p>	DGDDL et JET
Formations	Création du pool de formateurs au niveau central (DGDDL)	DGDDL(Lead) ; -Ministères Techniques (MENA, MINHAS), ARDCI, UVICOCI JET, autres)	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation des personnes ressources par les acteurs - Formalisation du pool de formateurs par un arrêté du MIS 	NEANT
	Identification et élaboration des supports de formation et de plan de formation		La DGDDL identifie les supports de formation existant (Manuels, Guides etc.), met en ligne ces supports et élabore un plan de formation.	<ul style="list-style-type: none"> - DGDDL - Partenaires techniques - Fatières des CT
	Mise en place des Comités Régionaux de formation	DGDDL (Autorité de Tutelle déléguée – Corps Préfectoral)	<ul style="list-style-type: none"> - Information du Corps Préfectoral ; - Le CP initie le projet d'arrêté portant création, organisation et fonctionnement des Comités Régionaux de formation 	NEANT
	Cérémonie officielle d'installation des 31 Comités Régionaux de formation	DGDDL(Lead) -Corps Préfectoral -JET	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation - Installation officielle 	<ul style="list-style-type: none"> - DGDDL - Partenaires techniques
	Organisation des sessions de formation des pools de formateurs	Pool de formateurs au niveau central (DGDDL et Ministères techniques)	Le pool de formateurs organise des sessions de formations sur les différentes méthodes du MODEL I	<ul style="list-style-type: none"> - Fatières des CT
	Formation des Agents des Collectivités Territoriales	Pool de formateurs régional	Le pool de formateurs organise des sessions de formations sur les différentes méthodes du MODEL I	Budget Collectivités
	Formation des Conseillers à l'Extra-Scolaire option COGES			

Suivi	- Communication et suivi réguliers auprès des membres du comité ; - Mission d'évaluation dans les régions	-DGDDL(Lead) ; -Ministères Techniques (MENA, MINHAS), ARDCI, UVICOCI JET, autres)	Faire le suivi du fonctionnement du comité de pilotage au niveau régional	DGDDL
	Communication et suivi réguliers auprès des membres du pool de formateurs	Comité de suivi Corps préfectoral	Faire le suivi de l'application des méthodes du MODELI	Budget des collectivités territoriales
	Communication et suivi réguliers auprès des ACT	Pools de formateurs	Faire le suivi de l'application des méthodes du MODELI	

Ces différents acteurs opérationnels jouent un rôle vital dans la transformation de la stratégie de vulgarisation en actions concrètes et résultats tangibles. Leur engagement, leurs compétences et leur capacité à collaborer sont essentiels pour garantir le succès de la mise en œuvre du MODELI à l'échelle nationale.

P C N — C I